



## ENTRÉE EN VIGUEUR

### RÈGLEMENT RCA06 210012-8

AVIS est, par la présente donné que lors de la séance ordinaire tenue le mardi 7 avril 2020, le conseil de l'arrondissement de Verdun a adopté le règlement suivant :

#### **Règlement RCA06 210012-8**

#### **Règlement modifiant le Règlement RCA06 210012 relatif à la circulation et au stationnement à l'égard du territoire de l'arrondissement de Verdun**

QUE ledit règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis conformément à la loi.

Fait à Montréal, arrondissement de Verdun  
ce 17 avril 2020

La secrétaire d'arrondissement par intérim,  
Diane Garand